

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Salle du Petit Lundi, afin de respecter les consignes sanitaires ministérielles comme le permet l'article L2121-7 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une première séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, Mme BELLET Laëtitia, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud M. RABILLIER Pierre, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir : /

Etait excusée : Mme GENTY Béatrice,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur HOUPERT Arnaud ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

N° 01-2020 : Décisions prises par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Le Maire présente les décisions qu'il a prise suite aux délégations données par le Conseil municipal :

Maintenance 2021 éclairage public	SYDEV	5 254.32 €
Maintenance 2021 signalisation lumineuse	SYDEV	394.70 €
DIA Terrains cadastrés ZE 405p sis Moque-Souris : non préemption		
DIA Immeuble cadastré ZE 165 sis 1 Rue des Frêtas : non préemption		
DIA Immeuble cadastré AB 198 et 199 sis 14 Rue Georges Clemenceau : non préemption		
Forêt de la Pélissonnière : signature d'une charte avec M. de Lestranges pour l'utilisation de la Forêt		
Participation à hauteur 15 % pour le remplacement de la pompe de relevage d'Assainissement collectif de M. et Mme Rainteau Philippe		

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

N° 02-2021 : Vote des subventions 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021.

UNC/AFN	150 €
Amicale Laïque	850 €
Amicale des Résidents de l'EHPAD Les Erables	150 €
BMP FC	1 230 €
CAUE	40 €
CCAS St Prouant	1 600 €
Club des Aînés	150 €

Comité des Loisirs	150 € + 500 € cyclo-cross + 1 500€ Artifice
Diane Gauloise	150 €
Ecole de Musique	900 €
Basket St Prouant Monsireigne	1 035 €
Familles Rurales Les Herbiers- Transport scolaire	540 €
Familles Rurales Bords de sèvre- Transport scolaire	84 €
Feux de l'été	150 € + 1 500 € festival
Foyer des Jeunes	450 €
MDAV	300 €
Saint-Prouant Accueil	150 €
Tennis Club Prouantais	150 €
GDON	50 €

Les subventions seront versées en Avril 2021.

Pour le Comité des Loisirs et les Feux de l'Eté, les 150 € seront versés en Avril 2021. Les autres subventions attribuées seront versées sous réserve du déroulement de la manifestation.

N° 03-2021 : Attribution du montant pour les fournitures scolaires et pédagogiques pour l'école I.Potet

Monsieur le Maire propose de définir le montant de la participation attribuée pour les fournitures scolaires et les fournitures pédagogiques pour l'école publique Isaac Potet pour 2021

Nombre d'élèves inscrits au 1 ^{er} janvier 2021 : 94

Nombre de classes : 4

Fournitures scolaires : 30 € x 94 élèves = 2 820 €

Fournitures pédagogiques (livres, abonnement, matériel pédagogique) : 350 € x 4 classes = 1 400 €

Total à ouvrir au BP 2021: **4 220 €**

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de Monsieur le Maire.

N° 04-2021 : Indemnités de gardiennage 2021 pour l'Eglise et le Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage de l'Eglise et du Temple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 350 € à la paroisse Saint Etienne de Grammont et 350 € à l'association de gestion du Temple pour 2021.

N° 05-2021: Participation de la commune de Monsireigne aux frais de scolarité d'enfants fréquentant l'école I.Potet

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 24 enfants de Monsireigne sont inscrits à l'école Isaac Potet pour l'année scolaire 2020/2021.

Le coût de fonctionnement d'un élève à l'école est de 891.05 € pour cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande une participation à la commune de Monsireigne de 890 € x 204 élèves, soit 21 360 € pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de participation aux dépenses d'investissement a été établie avec Monsireigne en 2012. Le montant de la participation relative à cette convention pour 2021 s'élève à 2 037 €.

Montant total demandé à Monsireigne pour 2021 : 23 397 €

N° 06-2021: Vote du contrat d'association avec l'OGEC pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation à 720 € par élève pour les 102 élèves scolarisés à l'école Saint André au 1^{er} janvier 2021 soit un montant de 73 440 €.

Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, les élèves nouvellement inscrits et domiciliés hors commune ne sont plus pris en compte pour le calcul du contrat d'association.

N° 07-2021: Sollicitation d'une aide de l'Etat au titre de l'année 2021 pour l'aménagement d'un city stade

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un city stade sur le parc de la Bourroche.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel

Plan de financement :

Travaux	Montant HT
Travaux d'aménagement	62 000 €
TOTAL HT	62 000 €

Financements	Montants
Aides de l'Etat 30%	18 600 €
Autofinancement	43 400 €
TOTAL	62 000 €

Monsieur le Maire propose de présenter ce projet dont le montant s'élève à 62 000 € HT

Montant de la subvention de l'Etat sollicité : **18 600€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté
- Sollicite la subvention au titre de l'Etat 2021 pour les travaux d'agrandissement de la mairie
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 08-2021: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Questions diverses :

- M. le Maire apporte des précisions sur la suite du déroulement du projet nouveau cœur de bourg. Une rencontre avec le directeur de l'ARD de Pouzauges est programmée pour évoquer le volet routier sur le RD 960 bis.
- Julien Charrier présente les modalités d'utilisation et les sentiers autorisés dans la forêt de la Pélissonnière suite à la signature de la charte avec M. de Lestranges.
- Françoise Granjon donne les comptes rendus des commissions Tourisme et Communication de la communauté de communes du Pays de Chantonnay.
- Bibliothèque a ré ouvert depuis le 20 janvier 2021 en respectant les conditions sanitaires.
- Gérard Mercier informe qu'il a contacté la Chambre d'Agriculture pour solliciter des aides pour des plantations.
- Bruno Durand présente l'avancée des travaux de bâtiment.
- Vincent Ferchaud donne le compte-rendu de la commission PCAET du 07 janvier 2021.
- Reprise du Restaurant scolaire : dans le cadre du diagnostic, le cabinet AT Territoire en action et 2 élus ont déjeunés au restaurant scolaire le 12 janvier dernier pour se rendre compte du fonctionnement du service.
- Commission Environnement aura lieu le 27 janvier 2021.

La séance est levée à 22h20

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 22 février 2021 à 20h00.

Vu par le secrétaire de séance, Arnaud HOUPERT

**Le Maire,
Yannick SOULARD**